



Pour affichage

# AVENANT SUR L'ORGANISATION ET RYTHME DU TRAVAIL

Grâce à l'accord salarial 2008 négocié et signé par FO, nous avons obtenu la création d'une commission de suivi RTT.

## Dans le cadre de la nouvelle organisation

- LES HEURES AU DELA DU CALENDRIER PREVISIONNEL sont des heures supplémentaires majorées à 25% pour les 8 premières et 50% au delà.
- CES HEURES AU CHOIX DU SALARIE, seront soit payées à la fin du mois considéré ou placées en intégralité dans le compteur temps.
- JOUR DE REPOS TRAVAILLE : les heures effectuées le jour de repos sont majorées à 25% minimum, même si le compteur du salarié est négatif.
- DEUX TYPES D'ORGANISATION du temps de travail, au choix sur chaque site

## FO Easydis,

- principal acteur de la politique contractuelle à Easydis
- a une fois de plus, contribué de façon déterminante
  - afin de donner aux salariés,
    - un outil de travail
    - qui leur permette de mieux défendre leurs droits.

Pour toutes vos questions => contactez vos élus FO